

Services. Après la cantine et les salles de sport, des haltes-garderies pour les salariés

Les bambins crèchent au bureau

► Avec ses berceaux, ses portemanteaux à hauteur d'enfant et ses jouets disséminés sur le sol, elle ressemble à n'importe quelle crèche. Mais aux Lavandières, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), tous les pensionnaires ont un point commun : leurs parents font partie du personnel du roi du soda Coca-Cola, du géant de l'agroalimentaire Nestlé ou encore de la Direction générale de l'aviation civile. Travailler à moins de dix minutes à pied des Lavandières, tel est le critère que les parents doivent remplir pour pouvoir inscrire leur progéniture dans cet établissement. Une bonne façon pour leurs employeurs de fidéliser leurs troupes et de lutter contre l'absentéisme. En 2003, selon une étude réalisée par Bupa, une société anglaise spécialisée, 85 % des parents déclaraient que l'existence d'un tel dispositif au sein de leur entreprise les incitait à y rester.

En France, depuis trois ans, une quarantaine de ces crèches ont vu le jour, principalement en région parisienne. Pres de 150 entreprises proposent ce genre de service, contre à peine une dizaine il y a deux ans. En déplacement dans un hyper avant Noël, le Premier ministre, Dominique de Villepin, s'était déclaré favorable à l'installation de crèches réservées aux employés des supermarchés pour « répondre aux problèmes posés par les horaires souvent décalés de



Jean-François Marin

ceux et celles qui travaillent à temps partiel ». A la Défense, une soixantaine de « bébés Total » sont accueillis depuis un an aux Petits Bonheurs. Ouverte jusqu'à 20 heures, contre 18h30 dans les établis-

sement publics classiques, la crèche maternelle est un plus pour les parents qui l'utilisent. « C'est simple, ça m'a changé la vie, explique une cadre chez Total. Quand j'ai une réunion qui commence à

18 heures, je ne peux plus aller à la crèche, soit l'équivalent de sa contribution annuelle pour un restaurant d'entreprise. Car pour inciter les sociétés à franchir le pas, la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) subventionne

La crèche de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry a ouvert le mois dernier.

18 heures, je ne peux plus aller à la crèche, soit l'équivalent de sa contribution annuelle pour un restaurant d'entreprise. Car pour inciter les sociétés à franchir le pas, la Caisse nationale d'al-

locations familiales (Cnaf) subventionne depuis 2003 les dépenses d'aménagement à hauteur de 80 % (le plus gros investissement) et une partie des frais de fonctionnement. Depuis, le succès est au rendez-vous. A Lyon, l'aéroport Saint-Exupéry a ainsi franchi le pas le mois dernier et Renault Trucks, Sanofi ou PSA (crèche les Petits Pilotes) sont dans les starting-blocks. « L'entreprise de demain est celle qui optimise la qualité de vie de ses salariés », avance Bernard Chaffangé, directeur des Aéroports de Lyon. Devant l'afflux des demandes de financement, la Cnaf a d'ailleurs resserré les boudons depuis l'an dernier. Désormais, elle soumet ses généreuses subventions à des critères géographiques ou de taux d'équipement. Les entreprises que la mise en place d'un tel projet fait hésiter peuvent recourir à des prestataires spécialisés comme BébéBiz, Crèche Attitude ou People & Baby. Ils vont jusqu'à proposer de créer des établissements interentreprises « quand aucune de celles qui sont intéressées n'a assez de bébés pour que le projet soit tenable », explique Alexandre Henry, patron de Crèche Attitude. A Lyon, au centre médical Léon-Bérard, une structure a récemment vu le jour en face de l'établissement de lutte contre le cancer. Et pour répondre aux contraintes du personnel médical, elle est ouverte 24 heures sur 24.

Jonathan Bouchet-Petersen